

TACD

TRANS ATLANTIC DIALOGUE TRANSATLANTIQUE
CONSUMER DIALOGUE DES CONSOMMATEURS

DOC NO. ECOM-14-00

DATE DE DIFFUSION: FEVRIER, 2000

INTERNET CORPORATION FOR ASSIGNED NAMES AND NUMBERS (ICANN)

L'ICANN est l'organisme responsable de l'attribution de Noms de Domaines et d'Adresses IP. C'est une organisation à but non lucratif domiciliée dans l'état de Californie qui vise à contrôler les ressources et la gestion technique, essentielles au fonctionnement de tout le réseau Internet. Selon l'ICANN, cela inclut: « la responsabilité de l'allocation d'espace d'adresses IP, l'attribution des numéros de protocole Internet, la gestion de l'arbre du DNS ainsi que la gestion du système des serveurs racines ».

Certains groupes cherchent à bloquer pour des raisons diverses, l'accès à certains sites impliqués dans divers types d'activités, ou également à imposer de nouveaux systèmes de surveillance Internet, qui, le cas échéant, pourraient être utilisés afin d'imposer une responsabilité légale pour certaines actions. Il y a maintenant un intérêt croissant pour le rôle joué par le Système de Noms de Domaines et pour le développement des Protocoles Internet en tant que systèmes de contrôle de l'utilisation de l'Internet. Par exemple, le contrôle simple de l'allocation des Noms de Domaine et du mapping des Adresses IP, peut rendre une page invisible et impossible à trouver pour la plupart des adresses Internet. Il existe également des propositions qui visent à permettre à différents Protocoles Internet d'établir de nouveaux mécanismes de surveillance des transmissions par Internet.

Du fait de leur importance stratégique, le contrôle futur des ressources permettant la gestion du Système des Noms de Domaines (DNS) pose de sérieuses inquiétudes. Un nombre de groupes représentant des intérêts et des points de vue divers recherchent des mécanismes qui d'une part réduiraient l'utilisation de la Gestion du Système des Noms de Domaines (DNS) à des questions purement techniques, nécessaires au fonctionnement de l'Internet, et qui d'autre part empêcheraient la gestion du Système des Noms de Domaines (DNS) d'être utilisée comme instrument de pouvoir politique gouvernementale ou privé.

L'opinion de TACD est que la mission d'ICANN devrait être limitée, afin qu'elle ne devienne pas un organisme polyvalent de gouvernance de l'Internet.

Le public devrait avoir accès aux dossiers de l'ICANN y compris aux dossiers financiers et à tous les contrats. L'ICANN devrait porter l'entière responsabilité de ses actions, face au public. Chaque année le public devrait avoir l'occasion de revoir et commenter le budget de ICANN. Les pays qui établissent la chartre de l'ICANN devraient avoir le droit d'examiner son budget. Toutes les cotisations liées aux inscriptions pour les Noms de Domaines devraient être exclusivement dépensées pour des activités essentielles à la gestion du Système des Noms de Domaines (DNS).

Le TACD demande aux Etats-Unis et à l'Union Européenne d'établir un rapport sur les mécanismes légaux qui permettront de limiter le pouvoir de ICANN à des questions d'ordre général concernant l'Internet et de garantir sa responsabilité publique.